

Image not found or type unknown



Seccession au dernier vivant droit des heritiers

Par **CEGERA**, le **01/10/2009** à **12:51**

Bonjour,
Mon pere est décédé , un acte au dernier vivant existait au cous de leur mariage
Nous sommes deux freres, et ma mère.
Pouvez vous m expliquer en termes non juridiques, ce que nous avons droit, et si l un de nous peut renoncer à sa part pour financer les frais de maison de retraite médicalisée de ma mère